

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 11

Artikel: Les femmes européennes et le travail : rien n'a changé, rien ne changera

Autor: M.C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes européennes et le travail

Rien n'a changé, rien ne changera

Pourquoi les femmes gagnent-elles moins que les hommes en Europe occidentale, telle est la question à laquelle des sociologues des six pays à l'origine du Marché commun ont tenté de répondre dans une vaste enquête. Nous en avions déjà parlé à propos de l'investigation menée en France par Evelyn Sullerot.

Les conclusions de cette enquête, au cours de laquelle 7000 salariées ont été interrogées, sont claires : les femmes gagnent moins parce que leurs prestations sont moindres.

Pourquoi ? Les femmes ne s'engagent jamais totalement dans leur profession puisque, aujourd'hui comme hier, c'est la famille qui est considérée comme leur tâche principale. De discriminations de salaire directes, il n'y en a pratiquement pas.

C'est l'hebdomadaire allemand « Der Spiegel » (No 43, 22 octobre 1973) qui présente ainsi le rapport de la sociologue de Giessen, Helge Pross, chargée de commenter pour l'Allemagne cette vaste enquête.

On apprend ainsi que, tout d'abord, les 7000 travailleuses interrogées ont été recrutées dans l'industrie privée — là où elles sont le plus largement représentées — à l'exclusion du tout petit groupe des privilégiées — fonctionnaires et indépendantes — et des femmes paysannes.

De tous les pays de la CEE (Allemagne, Italie, France, Belgique, Hollande, Luxembourg), c'est en Allemagne que les travailleuses gagnent le plus, obtiennent les meilleures prestations sociales et où le travail à temps partiel — qui permet de s'occuper de sa famille — est bien répandu. Pourtant, eu égard aux caractéristiques économiques du pays, ce n'est pas suffisant. En effet, en moyenne, les femmes allemandes sont mal formées et le placement des enfants peu organisé. « L'Allemagne de l'Ouest est un pays de grands-mères », résume Helge Pross.

C'est le cas également de la Belgique et du Luxembourg où le 63 % — respectivement 78 % — des enfants des travailleuses âgés de moins de six ans sont pris en charge par les grands-mères ou d'autres parents (Allemagne: 55 %) !

En France, la maternité et l'école à horaire continu sont bien organisées et les grandes différences entre les revenus des hommes et des femmes n'existent pas comme en Allemagne, en Italie ou en Hollande.

En Italie, le travail féminin n'a qu'un caractère marginal : on ne l'exerce qu'en attendant le mariage, la fondation d'une famille, ou pour éviter la misère.

Aux Pays-Bas, le travail rémunéré des femmes a un caractère de luxe. Malgré le haut niveau des salaires, le nombre de jardins d'enfants, l'aide qu'apportent les maris au ménage, les Hollandaises se satisfont de travaux subalternes.

Discrimination et raison

Ces particularités nationales mises à part, on retrouve, dans l'Europe

femmes ». Sans comparaison avec un travailleur masculin, le travail des femmes est sous-estimé.

Mais la raison profonde de la stagnation professionnelle des femmes repose sur le fait que rien n'a changé. Helge Pross l'affirme : « aujourd'hui comme hier, la place de la femme est à la maison, celle de l'homme au-dehors. S'y ajoute l'idéologie de la féminité ». En face de l'activité professionnelle, une puissante rivale : la famille, les enfants et — quand ils sont grands — les petits-enfants...

Pourtant, on voit que le ménage — excepté en Italie — absorbe à peine plus les femmes que les hommes qui travaillent. En effet, ceux-ci s'occupent souvent de la vaisselle, des courses, de la vaiture, des rapports avec les autorités tandis que la femme lave, nettoie et cuisine.

Education des enfants

En revanche, l'éducation des enfants repose entièrement sur les femmes. Dans toute l'Europe, on constate que la société est une « communauté sans père où celui-ci n'exerce son métier de père que le dimanche ». Cette responsabilité première, vécue ou attendue, empêche les femmes d'attacher à leur profession autant d'importance que les hommes. Alors?

Convention No 100

Le 25 octobre 1973 est entrée en vigueur, pour la Suisse, la Convention No 100 de l'Organisation internationale des Nations Unies. Cette convention, rappelons-le, stipule le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale.

Des ménages communautaires ? Helge Pross n'y croit pas car ils réduisent l'intimité individuelle et supposent une discipline personnelle plus grande qu'au sein de la famille.

Le partage des responsabilités familiales entre les parents, chacun travaillant à mi-temps et consacrant l'autre mi-temps à son foyer ? Impossible, dit Helge Pross, les exigences économiques ne le permettraient pas. (Ce qui n'est pas sûr, ajoute « der Spiegel » : si la femme travaille maintenant à mi-temps et l'homme à temps complet, il leur suffit d'exercer une activité professionnelle les deux à trois-quarts de temps...).

Néanmoins la conclusion de « Spiegel » comme celle de la sociologue allemande, est pessimiste : la grande masse des femmes est passive, à peine consciente de sa propre condition et la majorité des hommes ne voient pas pourquoi ils devraient pousser au changement. M.C.

Pourquoi suivre des cours

En 1969, une enquête fut menée par l'école-club Migros sur 240 000 sujets pour savoir pourquoi les élèves suivent des cours.

Les motifs en pourcentage :

- Formation générale : 25 % ;
- Formation professionnelle : 19,9 % ;
- Occupation du temps libre : 17,3 % (en majorité des femmes) ;
- Contact humain : 8,6 % ;
- Bien-être général : 7,6 % ;
- Besoins d'activité : 5,2 %.

Enseignement mixte et promotion de la femme

Pourquoi les femmes abandonnent-elles leurs études. Dans quelle mesure le font-elles ? Ces questions ont été posées dans le cadre d'une enquête sur l'enseignement mixte menée par l'Unesco. Les résultats de cette enquête, récemment publiés, ont été présentés à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

Dans quelle mesure les jeunes filles interrompent-elles leurs études avant de les avoir menées à terme ? Et le taux des abandons est-il très différent chez les garçons ?

Sur 74 pays possédant un système d'éducation partiellement ou entièrement mixte qui ont répondu à cette question, 24 estiment que les déperditions, à tous les degrés, sont à peu près identiques pour les garçons et pour les filles. Grossièrement, il s'agit de pays d'Europe et d'Amérique du Nord, notamment où l'enseignement obligatoire est effectif à pratiquement cent pour cent : les abandons en cours d'études y sont presque nuls (de 1 à 3 %) et, exception faite de deux îles des Caraïbes, il n'existe aucune différence par sexe.

Dans un deuxième groupe, qui correspond aux pays du tiers monde où l'enseignement primaire n'est dispensé qu'à une fraction variable de la population d'âge scolaire, on constate des déperditions importantes s'échelonnant entre 20 et 70 % ; ici, la situation des filles est nettement défavorable. C'est le cas notamment dans 16 pays d'Afrique, 5 pays d'Asie, ainsi qu'aux îles Fidji et aux Nouvelles Hébrides. En revanche, en Ethiopie et en Turquie (du moins pour le second degré) les abandons semblent légèrement plus élevés chez les garçons.

... et pourquoi ?

Comment expliquer l'importance de ces abandons féminins ? Dans beaucoup de pays du tiers monde, le mariage précoce et la grossesse sont cités le plus souvent, et ceci dès l'école primaire. L'aide à apporter à la mère dans les travaux ménagers, la surveillance de nombreux frères et soeurs plus jeunes sont également invoquées. Enfin, dans les campagnes, on met l'accent sur l'éloignement des établissements scolaires ; les parents hésitent à se séparer de leurs filles en les plaçant dans un internat.

Dans les pays industrialisés, une séparation s'opère souvent entre filles et garçons à la fin de la scolarité obligatoire, correspondant généralement à la fin du premier cycle secondaire : les garçons continuent leurs études ; les filles entrent dans le monde du travail. On a vu que, dans ces pays aussi, le mariage est une cause d'abandon. Les réponses au questionnaire montrent que la distinction ancienne entre

professions masculines et féminines s'atténue de plus en plus et que l'enseignement mixte exerce à cet égard une influence extrêmement favorable.

Sur un pied d'égalité

De manière générale, note le rapport de l'Unesco, les perspectives d'extension de l'enseignement mixte apparaissent favorables : sur 114 pays qui ont répondu au questionnaire, 29 ont institué une coéducation quasi complète, et la plupart des autres comptent maintenant une majorité d'établissements mixtes, tout au moins à certains degrés. La proportion de ces écoles se réduit progressivement, au fur et à mesure que l'âge des élèves augmente, du premier au second degré — et tout particulièrement dans les sections techniques et professionnelles où le taux est le plus bas — pour s'élever fortement de nouveau dans l'enseignement supérieur.

(Informations Unesco publiées dans « Etudes et Carrières » No 10.)

« A l'atelier, c'est passionnant... »

— Mademoiselle T., vous travaillez comme imprimeuse en offset...

— Dans un multi-office romand, oui. Mais, quoique femme, je ne suis pas imprimeuse ! On doit dire « imprimeur »...

— Alors permettez-moi de demander à cet imprimeur en robe si « elle » aime son métier.

— Follement. D'abord, je suis tombée dans un atelier vraiment « dingue », où nous nous surmenons, parce que nous sommes submergées d'œuvre. Mais j'aime ça. C'est du sport violent. Et tellement varié ! On vous met sous les yeux les prospectus les plus divers, des programmes de théâtre, de concerts, des circulaires pour les écoles, les sociétés. Je suis finalement au courant de tout.

— Mais vous devez être bien fatiguée à la fin de la journée...

— Eh ! bien, me croirez-vous ? Il m'arrive d'oublier l'heure et de continuer au-delà. C'est que l'ambiance est extraordinaire : la patronne veut toujours qu'il y ait un décor sonore agréable. Aussi avons-nous constamment une musique de fond. J'ai un chien à mes pieds et des cornets entiers de bonbons sur ma table de travail, que nous suçons pour nous distraire. Et puis, il y a le thé du petit-déjeuner, celui de 10 heures, le jus de fruit de midi, les 3 heures, les 5 heures... Il nous arrive de dîner à l'atelier, pour le plaisir d'être ensemble, car nous formons une bonne coterie de filles actives et toujours gaies. Peut-être est-ce pour cela que j'aime mon métier. A l'atelier, c'est passionnant...

— Et si un jour vous vous mariiez ?

— Je n'ai pas le temps... Vous savez, la vie est courte. D'ailleurs, même en voyant quotidiennement un tas de monde — et Dieu sait si les clients affluent à notre office ! — je n'ai encore trouvé personne à ma convenance. Mais, entre nous, je nourris un peu rêve : je projette d'ouvrir mon propre atelier, sur le modèle de celui-ci. Je crois qu'il y a de l'avenir dans la branche, surtout avec des collaboratrices qui aiment le travail, qui sont courageuses, endurantes. Tenez, quand je serai patronne et que des jeunes filles viendront se présenter pour avoir un poste chez moi, je ferai comme on fait aux compositeurs et conducteurs-typographes : le « gautschage ». C'est une coutume dans le métier. Un beau matin, alors que la victime désignée s'y attend le moins, on la porte jusqu'à la fontaine la plus proche et on l'y plonge, toute habillée. Chez moi, cela se fera dans la baignoire de la salle de bain. Après quoi, comme les types que je connais, mes futures employées devront m'offrir de la bière et des saucisses ! A ce moment-là seulement, je saurai si elles sont vaillantes et dignes d'être engagées dans mon atelier...

J.T

L'imprimeuse en offset

L'offset est un procédé industriel d'impression en plusieurs couleurs, dérivé de la lithographie et utilisant un report intermédiaire sur caoutchouc.

APTITUDES REQUISES

Bonne vue, mains habiles, bonne formation scolaire, facilité pour l'orthographe et la grammaire, sens spatial, esprit délié, jambes et dos en parfait état, connaissance d'une seconde langue nationale. Contrôle préalable d'aptitudes.

Formation nécessaire avant l'apprentissage :
avoir terminé sa scolarité.

Age minimum : 16 ans.
Durée de l'apprentissage :
quatre ans.

Lieu d'apprentissage :
dans une imprimerie et cours dans les écoles professionnelles.

Rémunération pendant l'apprentissage :

(selon le taux établi en 1970)
1re année : 35 fr. par semaine ; 152 fr. par mois ; 1820 fr. par an.

2e année : 50 fr. par semaine ; 217 fr. par mois ; 2600 fr. par an.

3e année : 70 fr. par semaine ; 303 fr. par mois ; 3640 fr. par an.

4e année : 100 fr. par semaine ; 433 fr. par mois ; 5200 fr. par an.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE :

Première et deuxième années : Travaux pratiques (aide pratique à la machine, initiation au mélange des encres et au traitement du papier). Préparation, ponçage et graimage des pierres et des plaques de zinc. Exécution de tracés et de montages. Imposition et mise en page. Copies sur zinc. Travails faciles de retouche et de couverture sur films et plaques de zinc. Finissage des plaques d'impression et connaissances professionnelles (histoire et principes du procédé d'impression à plat : lithographie, photolithographie, impression offset). Procédés de montage et de copie. Propriétés, emploi et entretien du matériel, des produits chimiques, de l'outillage et des machines. Les différentes matières servant de support à l'impression, telles que pierre et métal et leurs propriétés. Machines pour l'impression lithographique et offset. Fabrication du papier et des encres d'imprimerie. Les principales espèces de papier et leurs formats. Théorie des couleurs. Dangers d'accidents et maladies professionnelles.

Troisième et quatrième années : Travaux pratiques (préparation,

réglage et entretien des rouleaux. Aide pratique au calage de plaques d'impression et à l'habillage des cylindres, avec différents développements.

Entretien des bâchets ; mélange et préparation des encres ; impression de travaux faciles. Mise en train et impression de façon indépendante de travaux mono- et polychromes à la machine en divers formats, soit sur papier ou carton. Entretien des machines et appareils) et connaissances professionnelles (principes des procédés d'impression par formes, à plat et en creux ; fabrication des formes correspondantes ; les principaux types de machines. Les différents types de machines pour impression lithographique et offset. Fonction, but, entretien des différentes parties des machines et appareils. Préparation des papiers dans le sens des fibres ; entretien des encres d'imprimerie et du matériel. Les principaux genres de façonnage. Procédés de reproduction manuels et photomécaniques.

Certificat de capacité : L'apprenti qui a subi avec succès l'examen de fin d'apprentissage reçoit un certificat fédéral de capacité attestant que sa titulaire est une imprimeuse en offset qualifiée.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande :
grande.

Perspectives d'avenir:

Dans l'imprimerie et les arts graphiques, un collaborateur sur quatre accède à une fonction dirigeante. Par ailleurs, l'imprimeuse en offset peut se spécialiser comme préparatrice de formes, imprimeuse polygraphiste ou rotative.

Congés : ceux des ateliers et rédactions de journaux.

Revenu annuel : celui de l'imprimeuse qualifiée peut aller jusqu'à 25 000 francs.

Syndicats défendant la profession : Société suisse des maîtres imprimeurs, et Syndicat suisse des arts graphiques.

L'offre : un travail technique de création dans une ambiance particulièrement sympathique.

Avantages sociaux : ceux des maisons qui emploient (caisse maladie et accidents, chômage, invalidité, vieillesse et survivants).